

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE – VOYAGE SCOLAIRE : SKI 2021
LOT UNIQUE – HEBERGEMENT – V2**

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Collège Paul Wernert
4 rue du collège
67204 ACHENHEIM
Tél. : 03.88.96.02.42 - Fax : 03.88.96.57.66
Mél : Ce.0671686u@ac-strasbourg.fr

Personne responsable du marché :

M. SPEICHER Eric (Ordonnateur)

Personne à contacter :

M. CRIQUI Christian (gestionnaire) – Tél. : 03.90.64.65.34 – mél : christian.criqui@ac-strasbourg.fr

1 - OBJET DU MARCHE : Hébergement pour le voyage « Ski » en France (mars 2021)

Mode de passation du marché :

Marché selon une procédure adaptée lancée en application des articles 76 et 77 du Code des Marchés Public issu du décret n°2006/975 du 1/08/2006

Destination : La Norma (Savoie)

Projet pédagogique :

Ce séjour concerne tous les élèves de 6^{ème} autour d'un projet qui vise l'intégration de tous les enfants de la classe, l'apprentissage de la vie en groupe, l'apprentissage du ski et la découverte des Alpes, l'apprentissage des règles de sécurité inhérent à la pratique du ski ainsi que le respect de l'environnement.

Nombre de participants : 145

- * Nombre d'élèves : 135
- * Nombre accompagnateurs : 10.

Dates :

Du dimanche 21 mars au vendredi 26 mars 2021 (6 jours / 5 nuitées) :

- **Arrivée au centre d'hébergement** : le dimanche 21 mars 2021 en début de soirée (vers 17h00) ;
- **Retour** : départ du centre d'hébergement le vendredi 26 mars 2021 en début d'après-midi (vers 14h00).

Hébergement :

* L'hébergement doit être **agréé « Education Nationale »** en conformité avec la réglementation en vigueur ;

* Conditions pour l'hébergement :

- en chambre de **2 à 4 personnes** ;
- sanitaires en nombre suffisant (**minimum 1 pour 10 personnes**) ;
- linge de couchage **fourni** ;
- au pied des pistes (**sans transport ni navette**).

Restauration :

- * le **premier repas** est programmé le dimanche 21 mars 2021 pour le dîner ;
- * le **dernier repas** est un encas froid à emporter pour le dîner du vendredi 26 mars 2021 ;
- * Conditions pour la restauration :
 - **pension complète** ;
 - restauration sous forme de **buffet** ;
 - offre tenant compte des régimes alimentaires spécifiques des élèves : allergies (gluten, etc...), végétarien, etc...

Activité / encadrement :

- * Activités sportives :
 - l'activité de « **Ski alpin** » encadrée par des moniteurs qualifiés conformément à la réglementation en vigueur ;
 - les cours et la pratique de « Ski alpin » selon la formule « Plein temps enseignement » : l'encadrement base **20 heures par élève** (les accompagnateurs ne sont pas concernés par les cours de « Ski alpin ») du lundi matin 22 mars au vendredi 26 mars 2020 incluant le mercredi matin ;
 - les **forfaits remontées mécaniques 5 jours** pour **les élèves et les accompagnateurs** ;
 - le **prêt du matériel de ski** du dimanche 21 mars 2021 au vendredi 26 mars 2021 pour **tous les participants**.
- * Activités après-ski :
 - **2 animations de soirée**.

Prestations complémentaires :

- * Assurance « **Annulation individuelle** » (assistance rapatriement, frais de recherches et secours + annulation séjour + interruption séjour + bagages + individuelle « accident ») pour **les élèves et les accompagnateurs** ;
- * Assurance « **Annulation groupe** » pour **les élèves et les accompagnateurs** ;
- * Assurance pour annulation suite à **interdiction des voyages scolaires notifiée par les autorités académiques ou les pouvoirs publics (attentat, etc...)** pour **les élèves et les accompagnateurs** ;

Pour les assurances, l'offre en détaillera les conditions.

2 - PROCEDURE

Dépôt de l'offre / Date limite de réception des offres :

Les candidats doivent envoyer leur proposition, **au plus tard le vendredi 14/08/2020 à 18h00**, sur le site de l'A.J.I. Les dossiers envoyés après la date et l'heure limite fixées ne seront pas retenus.

Durée de validité de l'offre : le candidat est tenu de maintenir son offre jusqu'à la date du séjour.

Examen des offres / Critères de pondération :

50 % : prix

50 % : qualité de la prestation proposée.

Modalités d'attribution du marché :

* Toute offre incomplète ou candidature incomplète pourra être rejetée ;

* L'offre la mieux classée est retenue.

Le candidat doit fournir :

- **Ce document** complet daté et signé ;
- **Une attestation** sur l'honneur du respect des obligations fiscales et sociales,
- **Les Agréments du Ministère du Tourisme** et les **habilitations** à vendre des voyages à un public scolaire ;
- L'offre sera présentée sous la forme d'un **devis « tout compris »**, établi en un seul original, accompagné de la description des services associés et indiquera expressément et explicitement :
 - **Le prix exprimé en €uros T.T.C. ;**
 - **Le nombre de participants ;**
 - **Les dates précises du séjour.**

*L'offre permettra de déterminer le coût par participant et **devra différencier les élèves et les accompagnateurs.***

3 - MODALITES DE PAIEMENT DE LA PRESTATION PAR L'ETABLISSEMENT CONTRACTANT

* Les prix proposés pour ce M.A.P.A. seront **fermes et définitifs** ;

* Les factures seront établies en trois exemplaires. Elles porteront les mentions légales (nom, adresse, n° SIRET du prestataire, IBAN et BIC du compte bancaire ou postal) ;

* **La facture sera payée après service fait** sur présentation de la facture T.T.C. selon les règles de la comptabilité publique. *Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception de la facture* (décret n°2002-232 du 21 janvier 2002 et circulaire du 13 mars 2002 du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie).

A, le

Le candidat (nom / signature) :